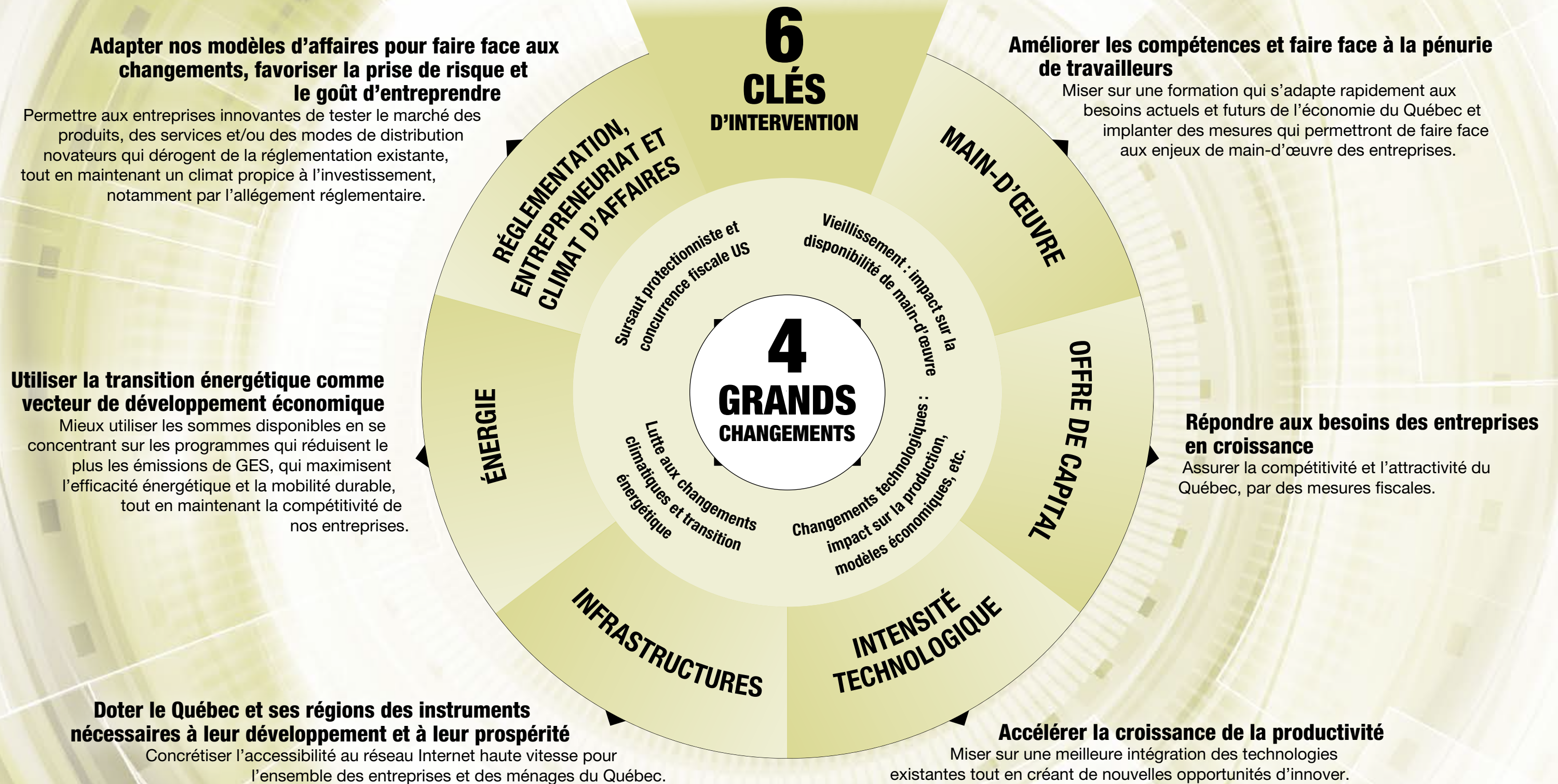


# ACCÉLÉRER LE RYTHME



# Accélérer le rythme

# RECOMMANDATIONS

## Six clés d'intervention

### n° 1

#### MAIN-D'ŒUVRE

##### FORMATION :

- Accroître l'autonomie des institutions d'enseignements primaires et secondaires afin de développer davantage de projets pédagogiques particuliers, axés sur les compétences de base en demande sur le marché du travail contemporain.
- Adapter les formations primaire et secondaire, d'ici 2022, pour assurer que les diplômés maîtrisent la littératie, la numératie et la littératie numérique.
- Faciliter le passage d'étudiants d'un ordre d'enseignement à un autre dans une optique de filières professionnelles en continu.
- Mieux coordonner les programmes similaires de formations professionnelles et collégiales.
- Promouvoir activement les perspectives d'emploi retrouvées dans les programmes d'enseignement professionnel, collégial et universitaire.
- Créer des bourses d'études incitatives qui favoriseront les programmes menant à des domaines les plus aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre.
- Créer un *Régime volontaire d'épargne pour la formation continue* qui remplacera l'obligation de cotiser 1% de la masse salariale au fonds prévu à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

##### MOBILITÉ :

- Abolir le cloisonnement régional par défaut des bassins de main-d'œuvre, par exemple dans l'industrie de la construction.
- Mettre en place des règles permettant la mobilité géographique et d'établissement dans les milieux de l'enseignement et de la santé, sans pénalité.
- Bonifier la déduction fiscale pour frais de déménagement.

##### IMMIGRATION :

- Augmenter de 10 000 par année le nombre d'immigrants accueillis au Québec.
- Permettre aux employeurs le recrutement direct des candidats à l'immigration ayant rempli une déclaration d'intérêt.
- Mettre en œuvre les recommandations du Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger.

##### RETRAITE :

- Favoriser la rétention des travailleurs expérimentés sur le marché du travail en :
  - Effectuant le recensement et la publicisation des bonnes pratiques.
  - Accompagnant les entreprises dans l'adaptation de leur milieu et de leur organisation du travail.
  - Renforçant les incitatifs au report de la retraite dans le Régime de rentes du Québec, ainsi que des mesures pour inciter les employeurs à organiser le travail de manière à faciliter l'allègement de la tâche des travailleurs qui continuent à travailler après 65 ans.

##### FISCALITÉ :

- Favoriser le travail par le déplacement d'une partie du fardeau fiscal de l'impôt sur le revenu gagné vers d'autres objets de taxation moins préjudiciables à la croissance, comme la consommation.

### n° 2

#### OFFRE DE CAPITAL

- Augmenter l'offre de capital pour les entreprises au stade de la croissance qui leur permettront d'augmenter la capacité de production et de distribution.
- Évaluer régulièrement l'efficacité des dépenses fiscales et budgétaires pour s'assurer que l'État québécois dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour offrir des mesures fiscales attrayantes pour l'investissement, tout en respectant les principes d'équilibre budgétaire.
- Offrir la pleine déductibilité des dépenses en capital, dans l'année où la dépense est effectuée, notamment pour les secteurs de l'extraction et de la fabrication.

### n° 3

#### L'INTENSITÉ TECHNOLOGIQUE

- Déplacer une partie de l'aide actuellement consentie à la R&D vers des programmes et des mesures fiscales permettant d'accélérer l'adoption de technologies existantes, afin d'améliorer significativement la productivité des entreprises.

### n° 4

#### LES INFRASTRUCTURES

- Augmenter les investissements nécessaires pour rendre les connexions Internet à haute vitesse accessibles à l'ensemble des entreprises et ménages québécois.
- Hausser le taux d'utilisation d'Internet au Québec pour rattraper celui de l'Ontario en étendant l'offre de services offerts uniquement en ligne.
- Faciliter la participation du capital privé et institutionnel pour la conception, le financement, la construction, l'exploitation ou la réfection d'infrastructures publiques et pour les types de projets où il existe un marché concurrentiel de promoteurs qualifiés pour assumer les risques du type de projet visé.

### n° 5

#### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Voir la transition énergétique comme un vecteur de développement et de transformation de l'économie québécoise.
- Investir dans la mobilité durable (transport de personnes et des marchandises) :
  - Augmenter les investissements en transport collectif.
  - Accélérer l'adoption de véhicules moins émetteurs.
- Mieux utiliser les investissements du Fonds vert :
  - Cibler les programmes qui réduisent les GES au meilleur coût.
- Améliorer l'impact des programmes d'efficacité énergétique afin de maintenir la compétitivité des entreprises.

### n° 6

#### RÉGLEMENTATION, ENTREPRENEURIAT ET CLIMAT D'AFFAIRES

- Recourir davantage à des « carrés de sable réglementaires » (regulatory sandboxes) pour amener de la flexibilité et permettre à des entreprises innovantes de tester dans le marché des produits, des services, des modèles économiques et/ou des modes de distribution innovants qui dérogent aux cadres réglementaires existants.
- Doter le Québec d'une véritable stratégie en matière d'entrepreneuriat jeunesse.
- Favoriser le développement des écoles entrepreneuriales et l'augmentation des initiatives en matière d'éducation entrepreneuriale.
- Renforcer l'application de la Politique gouvernementale en allègement réglementaire et administratif.
- Assurer une meilleure convergence entre les écosystèmes de l'innovation et de l'entrepreneuriat, notamment pour favoriser l'émergence de start-ups.
- Pour la commercialisation de nouveaux produits, mettre en place le « 1% innovation PME » sur les appels d'offres émis par les grandes entreprises et par le secteur public et encourager le développement des plateformes de commercialisation de type COREX.
- Ajuster les conditions fiscales et les outils disponibles pour permettre un transfert plus progressif des titres de propriété.
- Étudier la compétitivité de la réglementation québécoise sur le financement participatif et en encourageant le recours.
- Augmenter la flexibilité des critères d'admissibilité des immigrants investisseurs et entrepreneurs.